


REPUBLIQUE FRANCAISE Arrondissement de Torcy Canton d'Ozoir-La-Ferrière			COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE FEROLLES-ATTILLY 77 150	
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la déclaration	L'an deux mil vingt, le dix-neuf décembre à 10H00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de Madame FONTBONNE Anne-Laure, Maire.	
15	15	13	<p>Présents : 11 Mme Anne-Laure FONTBONNE, Mme Séverine DESMIER DE CHENON, Mme Annick JOUBERT, Mme Johanne BERGER, Mme Marie-Claude BOIME-HERBIN, Mme Patricia BAUDOT M. Franck TONDEUR, M. Gérard GIBAULT, M. Grégoire CORDESSE, M. Aurélien VANDIERENDONCK, M. François SUEUR</p> <p>Absent(s) excuse(s) : 04 Mme Elise LARDEUX ayant donné pouvoir à Mme Anne-Laure FONTBONNE, Mme Valérie LENOBLE ayant donné pouvoir à Mme Patricia BAUDOT, M. Alexandre HEBERT ayant donné pouvoir à M. Gérard GIBAULT, M. Eric SERAFIN-BONVARLET ayant donné pouvoir à Mme Séverine DESMIER DE CHENON</p> <p>Absent(s) : 00</p> <p>Monsieur Franck TONDEUR a été nommé secrétaire</p>	
Date de convocation 14/12/2020 Date d'affichage 14/12/2020				

La séance ouverte à 10h06. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Délibération n°31/2020

Nomination des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-32,

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1650,

Considérant que dans chaque commune, il est institué une commission Communale des Impôts Directs composés de sept membres soit le Maire ou son représentant et six commissaires,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, à la demande du Directeur des Services Fiscaux, à l'établissement d'une liste de contribuables comportant au maximum douze noms pour les membres titulaires et au maximum douze noms pour les membres suppléants parmi lesquels seront désignés les six membres titulaires et les six membres suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité,

Propose la liste suivante de membres titulaires et suppléants au Directeur des services fiscaux :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLÉANTS
Alexandre Hébert	Johanne Berger
Aurélien Vandierendonck	Marie-Claude Boime Herbin
Séverine Desmier de Chenon	Elise Lardeux
Franck Tondeur	Eric Sérafin-Bonvarlet
Gérard Gibault	Didier Moreaux
Patrick Coppel	François Sueur
Jean-Claude Le Jaouen	Philippe Jonquères
Annick Joubert	Lazhar Abdelli
Gérard Aparicio	Samantha Goinot
Morgane Ropert Charles	Grégoire Cordesse

Charles Lasry	Thomas Fillon
Caty Boyard	

Délibération n°32/2020

Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-22,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 22 et 23,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article 22 du Code des Marchés Publics, la commission d'appel d'offres des communes de moins de 3 500 habitants est composée du Maire ou son représentant et trois membres du conseil municipal élus en son sein,

Considérant qu'il convient d'élire en nombre égal des membres titulaires et des membres suppléants

Le Conseil Municipal, après avoir délibère à l'unanimité,

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
Franck TONDEUR	Eric SERAFIN-BONVARLET
Séverine DESMIER de CHENON	Johanne BERGER
Patricia BAUDOT	Valérie LENOBLE

Elit les membres titulaires et suppléants comme suit :

Délibération n°33/2020

Désignation d'un correspondant Défense

Madame le Maire informe qu'un correspondant défense peut être désigné par le Conseil Municipal.

Ce correspondant a vocation à développer le lien Armée-Nation et à ce titre, il est l'interlocuteur privilégié des autorités militaires départementales pour sa commune.

Suite aux dernières élections municipales, il est demandé au Conseil Municipal de désigner un correspondant défense.

La candidature de Séverine DESMIER DE CHENON est proposée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité

DESIGNE Séverine DESMIER DE CHENON en tant que correspondante défense.

Délibération n°34/2020

Désignation des membres élus du bureau de l'Association des Chasseurs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de procéder à l'élection des membres du Conseil Municipal appelés à siéger au bureau de l'Association des Chasseurs,

Considérant qu'il convient de désigner un membre,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Franck TONDEUR le représentant suivant parmi les membres du Conseil Municipal pour siéger au bureau de l'Association des Chasseurs

Délibération n°35/2020

Décision modificative du budget primitif 2020 de la Commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2020 de la Commune,

Considérant que des ajustements doivent être opérés pour assurer l'exécution de ce budget,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de modifier le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2020 comme suit :

Section de fonctionnement - Dépenses	
Chapitre 022 - Dépenses Imprévues	
Compte 022 - Dépenses Imprévues	-9 585,22 €
Total	-9 585,22 €
Section de fonctionnement - Dépenses	
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	
Compte 6811 : Dotations aux amortissements des Immobilisations	7 170,76 €
Chapitre 67 - Charges Exceptionnelles	
Compte 678 : Autres charges exceptionnelles	2 414,46 €
Total	9 585,22 €

Section Investissements - Dépenses	
Chapitre 020 - Dépenses Imprévues	
Compte 020 - Dépenses Imprévues	-2 411,51 €
Total	-2 411,51 €
Section Investissements - Dépenses	
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	
Compte 202 : Frais, documents urbanisme, numérisation	2 411,51 €
Total	2 411,51 €

L'ordre du jour étant épuisé. La séance est levée à 11h45.

Le Maire,



Anne-Laure FONTBONNE